

Master 1 DROIT

Examens du 1^{er} semestre 2018/2019

Session 1

Fiscalité des entreprises 1

Ariane Périn-Dureau

Veillez traiter des deux cas pratiques suivants

Cas pratique n° 1 (10 points)

La SA BELOEIL a pour activité la fabrication et la vente d'appareils d'ophtalmologie. Dans le cadre de son activité, la société BELOEIL a déposé de nombreux brevets. La SA BELOEIL souhaite désormais se consacrer au pôle recherche et développement de l'entreprise. À cet effet, la SA BELOEIL envisage de créer une filiale française au sein de laquelle elle serait largement majoritaire : cette filiale, également constituée sous forme de SA, serait chargée de la fabrication et de la vente des appareils. La SA BELOEIL conserverait l'ensemble des brevets et en concéderait l'utilisation à sa filiale par un contrat de licence conclu à titre onéreux.

Analysez le traitement fiscal de cette opération pour chacune des parties (6 points). Précisez les précautions à prendre concernant le niveau de rémunération des licences et les risques encourus d'un point de vue fiscal (4 points).

Cas pratique n° 2 (10 pts)

M. Pull exploite sous forme d'une SARL de famille une activité de vente au détail d'articles de prêt à porter. M. Pull est le gérant de la SARL et détient 80% de son capital. Son épouse, Mme Pull, détient 20% du capital de la société et assiste habituellement son mari dans la comptabilité de son entreprise. La SARL est soumise à l'IR conformément aux dispositions des articles 8 et 239 bis AA du CGI.

Les affaires ne sont pas florissantes pour la SARL qui a réalisé un déficit au titre de l'année 2017. Heureusement, les époux Pull sont par ailleurs propriétaires d'un immeuble d'habitation, donné en location, qui dispose d'un bon rendement locatif. ***Précisez le traitement fiscal de ce déficit (4 points).***

M. Pull a entendu parler de la baisse prochaine de l'IS et s'interroge sur l'opportunité de dénoncer son option à l'IR. ***Qu'en pensez-vous (6 points) ?***

Durée de l'épreuve : 3 heures

Document(s) autorisé(s) : Code général des impôts (édition Dalloz, code annoté – édition Lexisnexis code bleu)

Matériel autorisé : Aucun